

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **6 NOVEMBRE 2024**

## Retour de la Loi Fin de vie, mais qu'en est-il de la Loi Autonomie ?

Le texte sur la fin de vie sera examiné à l'Assemblée nationale à partir du 27 janvier 2025, ont annoncé hier le gouvernement et la présidente de la chambre basse, Yaël Braun-Pivet.

L'AD-PA rappelle que les personnes âgées, familles et professionnels attendent des avancées concernant les moyens accordés pour développer les soins palliatifs en établissements et accompagner dignement les personnes jusqu'au bout de leur vie à domicile.

Dans un pays dans lequel 80 % des personnes qui décèdent chaque année ont plus de 80 ans, l'effort de la nation doit être portée en direction des personnes âgées les plus vulnérables. Par ailleurs, dans une société âgiste, il est essentiel de rappeler que bon nombre de citoyens âgés souffrent de syndromes dépressifs notamment liés à la solitude et que cette situation est intolérable.

Pour ces raisons, l'AD-PA ne pourrait admettre que la Loi fin de vie soit votée alors que les moyens financiers n'auraient pas été mis en œuvre pour que 80 % de l'activité des unités fixes ou mobiles de soins palliatifs soient consacrés aux plus de 80 ans et pour que les personnes âgées vivent dignement avant que la question de leur fin de vie soit posée.

S'agissant du volet formation, il est bien sûr toujours utile que les professionnels soient mieux formés ; pour autant il est notoire que le problème majeur du manque d'accompagnement au quotidien et en fin de vie des personnes âgées est lié au manque de professionnels. Ce retard français pourra être rattrapé quand la France (comme l'ont proposé la Cour des comptes et la Défenseure des droits) atteindra le ratio de 8 professionnels pour 10 personnes âgées.

L'AD-PA demande donc que la Loi Autonomie soit mise à l'agenda du Parlement et que des mesures financières pérennes pour améliorer la vie et la fin de vie des personnes âgées avant tout vote d'une loi leur permettant de décider de mourir.

En effet il ne saurait être question d'inviter des personnes âgées à mourir parce qu'on ne leur aurait pas donné les moyens de vivre leurs dernières années correctement. Il est temps de cesser de maltraiter les vieux et ceux qui les accompagnent. Il appartient donc aux Pouvoirs publics de se saisir de cette question essentielle à la cohésion du pays.

Pierre ROUX Romain GIZOLME Éric FREGONA





Téléchargez notre plateforme plateforme.ad-pa.fr

CONTACT PRESSE: Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux : X : <u>@AssociationADPA</u> - **LinkedIn** : <u>linkedin.com/company/ad-pa/</u>

